

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

## Problématique

Une entreprise du secteur des pâtes et papiers aimerait connaître les façons de faire des entreprises membres de PRÉVIBOIS en matière de gestion des non-conformités en lien avec les équipements de levage.

### QUESTION 1

**Avez-vous établi des barèmes permettant de juger de la non-conformité d'un équipement de levage?**

**Si oui, lesquels ?**

Réponses

- Entreprise A** Oui – L'inspection annuelle complète de tous les équipements et après chaque utilisation ainsi que la tenue d'un registre
- Entreprise B** Inspection journalière et mensuelle selon les normes établies
- Entreprise C** Oui, avec un checklist en lien avec les normes
- Entreprise D** Nous avons une grille d'inspection journalière sur tous nos appareils de levage
- Entreprise E** On se fie à la formation reçue pour levage, si l'équipement est non conforme, il est cadenassé en attendant qu'il soit réparé
- Entreprise F** Appareil inspecté, conformité opérationnelle, autorisation d'utilisation conforme
- Entreprise G** Avoir la charge maximale indiquée sur l'équipement
- Entreprise H** –
- Entreprise I** Carnet d'inspection quotidien
- Entreprise J** Inspection une fois par mois par un de nos employés et une fois par année par un sous-traitant spécialisé dans le domaine
- Entreprise K** Oui, inspection
- Entreprise L** Oui, inspection avant utilisation par l'utilisateur et inspection annuelle par une firme ou un employé spécialisé
- Entreprise M** Nos appareils sont inspectés par une firme externe afin de déterminer la conformité ou non. Lorsque nous avons un doute, un ingénieur vient sur place pour déterminer si conforme ou pas
- Entreprise N** –
- Entreprise O** Interdiction de modifier un équipement, inspection pré-utilisation  
Inspection régulière faire par un fournisseur externe
- Entreprise P** Non
- Entreprise Q** Non
- Entreprise R** Non – La réglementation en vigueur n'effectue pas de différenciation entre les différents types de non-conformités

# Compilation des réponses – Appel à tous # 208

## Gestion des non-conformités vs équipements de levage

### QUESTION 2

**Est-ce que vous procédez au cadenassage sur le champ d'un équipement de levage jugé non conforme en attendant sa réparation ou permettez-vous son utilisation avec précaution ?**

Réponses

- Entreprise A** Ça dépend, si on n'a pas le choix de l'utiliser, on établit une procédure avec une analyse de risques
- Entreprise B** Arrêt et cadenassage
- Entreprise C** Oui, ne jamais utiliser un appareil de levage défectueux
- Entreprise D** Cadenassage sur-le-champ
- Entreprise E** Cadenassage
- Entreprise F** Oui
- Entreprise G** L'utilisation est permise avec précaution
- Entreprise H** Analyse de risque, 0 personne dans l'aire de travail, risque matériel seulement
- Entreprise I** Nous avons des points mineurs et majeurs lors de l'inspection  
Le cadenassage s'effectue pour les non-conformités majeures
- Entreprise J** Oui, à 100 %
- Entreprise K** Utilisation avec précaution pour seulement 2 personnes autorisées
- Entreprise L** L'équipement est mis hors d'usage immédiatement pour une défaillance qui compromet la sécurité. Pour des défaillances mineures qui ne compromettent pas la sécurité, on met la réparation à l'horaire et on utilise l'équipement de façon limitée.
- Entreprise M** Selon le cas et l'analyse de risques effectuée. Parfois, certaines mesures mises en place permettent de faire les travaux lorsque la non-conformité est mineure, à d'autres occasions, l'équipement a été cadenassé immédiatement. D'ailleurs, cela est survenu à 2 occasions dernièrement.
- Entreprise N** Cadenassage
- Entreprise O** Cadenassage immédiat
- Entreprise P** Non
- Entreprise Q** Cadenassage si le problème est majeur
- Entreprise R** L'appareil est mis hors service

# Compilation des réponses – Appel à tous # 208

Gestion des non-conformités vs équipements de levage

## QUESTION 3

**Qui est la personne responsable de trancher de la nécessité de cadenasser sur le champ ou de permettre une utilisation avec précaution et quelles sont ses compétences ?**

Réponses

- Entreprise A** Directeur général
- Entreprise B** Responsable SST
- Entreprise C** Le supérieur immédiat du travailleur
- Entreprise D** Superviseur maintenance avec le directeur des opérations
- Entreprise E** Le directeur de l'usine en partenariat avec le conseiller en santé sécurité et la maintenance prennent la décision. En cas de doute, un inspecteur externe est appelé.
- Entreprise F** Surintendant et coordonnateur SST environnement
- Entreprise G** Le responsable maintenance
- Entreprise H** Superviseur
- Entreprise I** Le carnet d'inspection. Pour un point non couvert par le carnet, nous cadenasserons en attendant un avis du fabricant.
- Entreprise J** Superviseur maintenance ou coordonnateur SST
- Entreprise K** Le chargé de projet de mécanique – Grille d'inspection
- Entreprise L** L'utilisateur qui a la formation pour utiliser l'équipement, sinon c'est le superviseur qui juge de la sécurité de la manœuvre. Sinon, nous avons des mécaniciens spécialisés pour des équipements.
- Entreprise M** Ce n'est pas une personne mais bien une équipe qui comporte un ingénieur, responsable SST, équipe de travail et superviseur secteur
- Entreprise N** Électromécanicien et superviseur
- Entreprise O** Personnel du département SST, en cas de doute, valide avec la norme
- Entreprise P** Directeur aux opérations / Responsable santé sécurité
- Entreprise Q** L'équipe de superviseur mécanique et de production
- Entreprise R** L'appareil est mis hors service, il n'y a donc pas lieu de trancher

# Compilation des réponses – Appel à tous # 208

Gestion des non-conformités vs équipements de levage

## QUESTION 4

Comment procédez-vous si la non-conformité survient sur le quart de nuit ou lors de la fin de semaine ?

### Réponses

- Entreprise A** Non applicable – On est en arrêt durant ces périodes
- Entreprise B** N/A
- Entreprise C** Le travailleur peut demander de mettre un cadenas d'équipements sur l'équipement non conforme et donner les clés à son supérieur immédiat
- Entreprise D** N/A
- Entreprise E** Le superviseur en place n'a pas besoin du go de la direction pour prendre les mesures qui s'imposent pour protéger la santé sécurité. Il peut cadenasser. En cas de doute, la direction ou les personnes requises sont dispo 24/24, 7 jours sur 7.
- Entreprise F** Autorité sur place
- Entreprise G** Le chef d'équipe informe le responsable maintenance
- Entreprise H** Arrêt des travaux, appel superviseur et directeur, au besoin
- Entreprise I** Le carnet d'inspection  
Pour un point non couvert par le carnet, nous cadenasserons en attendant un avis du fabricant.
- Entreprise J** Le superviseur de nuit a la responsabilité que tout soit sécuritaire en tout temps, sinon, de s'assurer qu'il n'y a aucun risque de travailler avec des équipements non sécuritaires
- Entreprise K** Cadenassage du pont roulant immédiatement
- Entreprise L** C'est le superviseur de la machine à papier qui est en charge et l'indique dans son rapport. L'équipement est mis hors service, mais si la réparation ne peut attendre, on a des mécaniciens sur appel ou on remplace par un autre équipement.
- Entreprise M** Plus souvent qu'autrement cadenassé jusqu'au lundi suivant, dont nos 2 derniers événements.
- Entreprise N** De la même façon pour le quart de soir et l'usine est fermée la fin de semaine, donc ça va lors de l'inspection le lundi
- Entreprise O** Ce n'est jamais arrivé pour le moment
- Entreprise P** N/A
- Entreprise Q** Pas de quart de nuit
- Entreprise R** L'appareil est mis hors service et les réparations nécessaires sont effectuées par les gens possédant les compétences requises

# Compilation des réponses – Appel à tous # 208

Gestion des non-conformités vs équipements de levage

## QUESTION 5

Quelles sont les limites de vos gens de métier concernant l'entretien des équipements de levage ?

Réponses

**Entreprise A** 2 ont la formation pour l'instant

**Entreprise B** Entretien de base seulement

**Entreprise C** Les gens de métier ne peuvent pas entretenir des nacelles et des plateformes élévatrices. Seuls des techniciens formés par les fabricants peuvent réparer ce type de machines. Pour les ponts roulants, c'est les techniciens de pont roulant avec au moins 8000 heures d'inspection et pour les chariots élévateurs, c'est aussi des techniciens qui réparent et font des inspections selon la norme :

- Chariot élévateur : CSA B335-15
- Pont roulant : CSA B167-16
- Nacelle et plateforme élévatrice : CSA B354.7

**Entreprise D** Ils font l'entretien de base et un sous-traitant vient valider annuellement, je crois

**Entreprise E** Les travaux de maintenance autres que changer des linguets, ou l'entretien mineur comme le graissage ou nettoyage sont confiés à un entrepreneur externe.

**Entreprise F** Inspecté par une firme externe en tout temps

**Entreprise G** On fait appel à un prestataire externe 1x / an

**Entreprise H** Inspection fréquentielle visuelle – Inspection annuelle faite par externe certifié avec rapport complet

**Entreprise I** Nous avons un mécanicien interne pour la mécanique des chariots élévateurs  
Des compagnies externes entretiennent nos ponts roulants

**Entreprise J** Maintenance (graissage, huilage, etc.) et inspection seulement

**Entreprise K** Font l'entretien régulier... sinon, ils font appel à des spécialistes

**Entreprise L** J'ai des mécaniciens de machineries lourdes à l'interne, alors, on fait tout. Quand un nouvel équipement arrive, ça vient avec une formation d'appoint pour l'entretien.

**Entreprise M** On ne peut faire que la base et que cela ne soit pas sur l'équipement de levage en tant que tel, exemple : réducteur de translation du pont (déplacement du pont en entier)

**Entreprise N** Tant qu'ils ne se mettent pas à risque de se blesser

**Entreprise O** Pont roulant : Entretien minimum

Chariots élévateurs : Nous avons un mécanicien sur place. Si l'entretien doit être fait sur une partie servant au levage, la partie sera envoyée chez le fabricant ou nous ferons venir un technicien

**Entreprise P** N/A

**Entreprise Q** Inspection mensuelle et entretien

**Entreprise R** Nous utilisons des gens provenant de compagnies externes